



**Circulaire n° 3659**

**Domaine : formation/personnel**

## Circulaire

aux administrations communales,  
aux syndicats de communes,  
aux offices sociaux et  
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

**Objet : Cours destinés aux fonctionnaires communaux qui se préparent aux examens d'admission définitive et de promotion du secteur technique en exécution du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme dans le passé, le Ministère de l'Intérieur organisera des cours préparatoires aux examens d'admission définitive et de promotion destinés aux fonctionnaires du secteur technique. Je tiens à préciser que cette formation s'adresse uniquement aux fonctionnaires des carrières techniques inférieures se préparant à l'examen d'admission définitive ou de promotion de leur carrière.

Les cours préparatoires aux examens d'admission définitive et de promotion du secteur technique auront lieu au cours des mois de mars et d'avril. Ils se dérouleront selon le programme annexé, au Ministère de l'Intérieur et au Centre Culturel de Cessange.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que des cours préparant aux examens de promotion des carrières de l'expéditionnaire administratif et du rédacteur sont organisés au mois de mai. Les dates exactes seront communiquées en temps utile par voie de circulaire.

J'invite les responsables des administrations communales, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à en informer les fonctionnaires concernés. Les inscriptions aux cours, **précisant la carrière respective**, sont à adresser, **pour le 15 mars 2019 au plus tard**, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intérieur  
à l'attention de Monsieur Jean-Claude Beck  
BP 10  
L-2010 Luxembourg  
jean-claude.beck@mi.etat.lu

La Cellule de recrutement et de formation du personnel communal du Ministère de l'Intérieur se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire aux numéros de téléphone suivants :

247-84614 (M. Jean-Claude Beck)  
247-84620 (M. Christian Coos)  
247-84627 (M. Frank Kimmer)  
247-846XX (M. Patrick Steinmetz)

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding